

LE RISQUE SISMIQUE

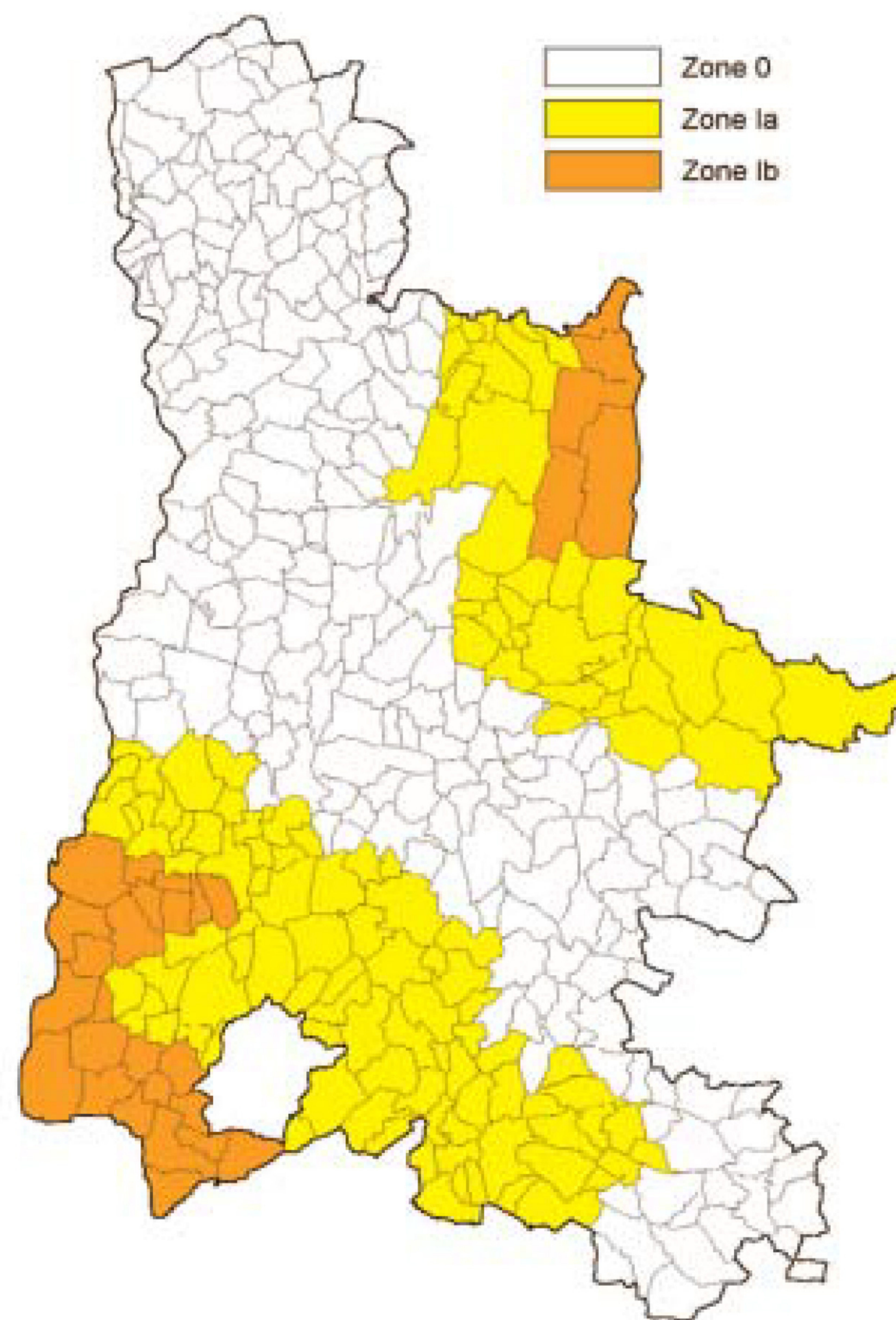
Le zonage sismique dans la Drôme

A partir de l'inventaire des séismes passés, le BRGM a dressé une carte des zones à risques en France en 1986. Quatre niveaux de risques ont été distingués sur cette carte :

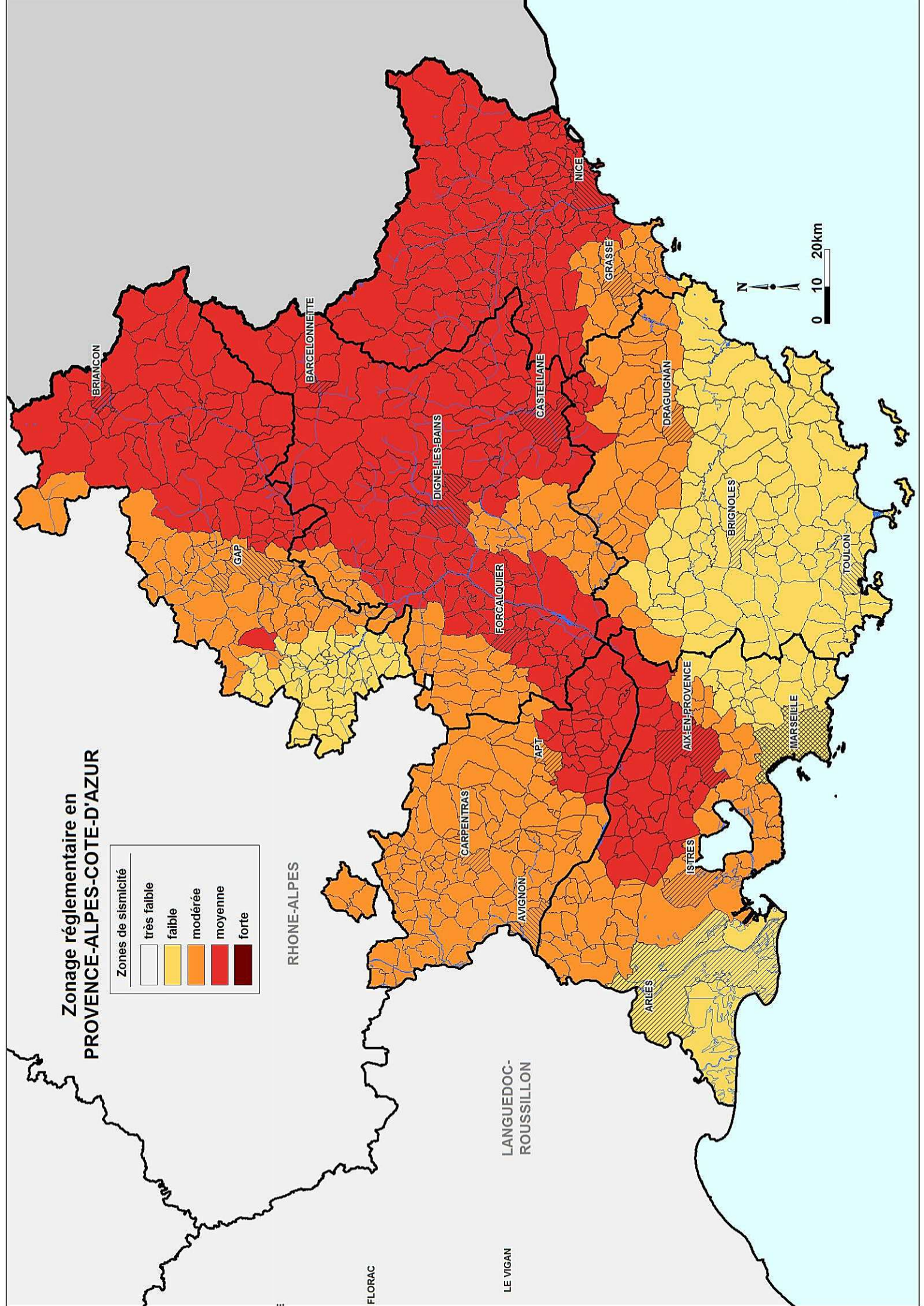
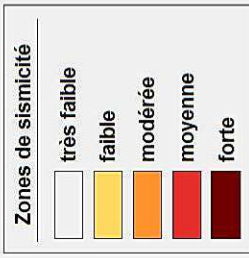
Zone 0	Sismicité négligeable	Rares secousses d'intensité V-VI, non destructrices
Zone Ia	Sismicité très faible	Possibilité de secousses d'intensité VI-VII, peu de risques pour les constructions
Zone Ib	Sismicité faible	Possibilité de secousses d'intensité VII-VIII, risques de dommages aux constructions
Zone II	Sismicité moyenne	Secousses d'intensité VIII-IX, risques assez importants pour la population

Les parties nord-est et sud-ouest du département sont partagées en deux sous-zones : une zone Ib à l'extrémité nord-est en limite de l'Isère et à l'extrémité sud-ouest le long du Rhône et une large zone Ia qui entoure les deux secteurs précédents. Dans l'ensemble de ces zones Ia et Ib, les dispositions constructives parasismiques sont obligatoires, les contraintes étant plus importantes dans la zone Ib.

Le reste de la Drôme est classé en zone 0 ; les dispositions constructives parasismiques n'y sont pas obligatoires.



Zonage réglementaire en PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR



RHONE-ALPES

LANGUEDOC-
ROUSSILLON

LE VIGAN

FLORAC